

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
CATALOGUE

Vente du vendredi 05 juillet 2024 à 9:00

Lieu : 46, rue du Patis, 88130 CHARMES

VENTE EN SALLE & en LIVE

- CONDITIONS DE VENTE -

MOBILE-HOME - KANGOO - MATERIEL PROFESSIONNEL - BUREAUX

Visite à la salle : le vendredi 05/07/2024 de 08h45 à 09h00

meublé, grue, kangoo et mobile home vendu sur désignation, visite sur demande

emplacement des matériels vendus sur désignation

mobile Home : Gérardmer

Grue : Krautergersheim

meublé de bureau : Plombières

Kangoo : Destord

Les conditions de vente sont régies uniquement par le droit français. Les acheteurs ou les mandataires de ceux-ci acceptent que toute action judiciaire relève de la compétence exclusive des tribunaux français. Les diverses dispositions des conditions générales de vente sont indépendantes les unes des autres. La nullité de l'une quelconque de ces dispositions n'affecte pas l'applicabilité des autres. Le fait de participer à la présente vente aux enchères publiques implique que tous les acheteurs ou leurs mandataires, acceptent et adhèrent à toutes les conditions ci-après énoncées. La vente est faite au comptant et conduite en Euros.

Les objets vendus seront livrés dans l'état où ils se trouvent présentement, aucune réclamation n'étant admise ultérieurement à l'adjudication et notamment sans aucune garantie quelle qu'elle soit. Cette vente aura lieu aux frais, risques et périls de l'adjudicataire sans garantie aucune, notamment de l'état de désignation, d'époque, de force, de puissance, de nombre, etc., et sans recours possible contre qui que ce soit, et pour quelque cause que ce soit et sans qu'aucune réclamation puisse être admise une fois l'adjudication prononcée ; Les actions en responsabilité civile à l'encontre des officiers vendeurs se prescrivent par cinq ans.

Une exposition publique préalable ayant permis, en outre, aux amateurs de se rendre compte de l'état et de la nature des objets proposés, de les examiner ou de les faire examiner par toute personne à leur convenance afin d'encherir en connaissance de cause. Les indications orales ou écrites étant purement facultatives et indicatives, les objets d'occasion ayant toujours subi des altérations, des détériorations, dégradations, dues à l'usage ou à l'ancienneté, et des réparations de fond, c'est-à-dire non visible au premier examen, ou de surface. Les quantités sont indiquées à titre purement indicatif. En conséquence de ce qui précède, les adjudicataires n'auront aucune action, soit en résolution, soit en dommages et intérêts, soit en diminution de prix, à exercer contre le requérant pour quelque raison que ce soit, soit d'éviction, soit de défauts apparents, soit même de défauts cachés. Les reproductions au catalogue ou sur Internet des oeuvres ou biens sont aussi fidèles que possible, une différence de coloris ou de tons étant néanmoins possible. Les dimensions et poids ne sont donnés qu'à titre indicatif.

Toute personne souhaitant participer aux enchères est tenue, au moment de sa première adjudication, de remettre à l'Officier Vendeur, une plaquette numérotée, en échange d'un document justifiant de son identité (CNI, passeport, extrait Kbis), d'un justificatif de domicile (facture EDF/GDF, téléphone fixe et mobile, quittance de loyer) et d'un chèque de garantie de 500 € à

N° Lot	J	N° Article	Description	Estim. Bas	Estim. Haut
--------	---	------------	-------------	------------	-------------

l'ordre de l'officier vendeur ou d'une caution de 500€ en espèces;

LES ENCHÈRES TÉLÉPHONIQUES

La prise en compte et l'exécution des enchères téléphoniques est un service gracieux rendu par l'officier vendeur. À ce titre, notre société n'assumera aucune responsabilité si la liaison téléphonique est interrompue, n'est pas établie ou tardive. Bien que l'officier vendeur soit prêt à enregistrer les demandes d'ordres téléphoniques au plus tard jusqu'à la fin des horaires d'Expositions, elle n'assumera aucune responsabilité en cas d'inexécution au titre d'erreurs ou d'omissions en relation avec les ordres téléphoniques.

Les lots adjugés sont et demeurent aux risques et périls des adjudicataires, et ce, dès l'adjudication prononcée.

Elle se fera au plus offrant et dernier enchérisseur après trois criées successives. S'il est établi que deux ou plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère équivalente sur le même lot, et réclament en même temps cet objet après le prononcé du mot " **Adjugé** ", le lot sera remis aux enchères et tout le public sera admis à enchérir de nouveau : L'objet disputé sera adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur.

L'adjudicataire paiera au comptant le prix de l'adjudication TTC majoré de

- Frais de vente Judiciaire : 14,28 %

correspondant aux émoluments de l'officier vendeur et à la T.V.A. Chaque adjudicataire recevra une facture détaillée laissant apparaître la désignation du bien, le montant de l'adjudication, le montant des frais et le montant de la TVA.

Les paiements en espèces sont plafonnés à 1000€ frais et taxes compris pour les particuliers et professionnels

Il est conseillé aux acheteurs d'obtenir de leur banque une lettre accreditive pour la valeur avoisinant le montant de leur achat ou de régler par carte bancaire ou virement SEPA.

En cas de paiement par chèque non certifié par l'adjudicataire, le retrait des objets pourra être différé jusqu'à encaissement certain. Les clients non-résidents en France ne pourront prendre livraison de leurs achats qu'après un règlement bancaire SWIFT. Tout adjudicataire devra, en attente du bordereau définitif et récapitulatif, remettre un chèque de provision et de garantie ou un acompte suffisant en espèces. A défaut de ce qui précède ou en cas de difficulté dont seul l'officier vendeur sera juge, le lot pourra être remis en vente immédiatement ou ultérieurement sur folle enchère, sans mise en demeure ni d'aucune autre formalité, aux frais, risques et périls de l'adjudicataire défaillant. L'Huissier de Justice Officier Vendeur se réserve expressément le droit de réclamer les chèques certifiés, un accreditif de banque ou toutes autres références. En cas de règlement par un chèque non visé pour provision, si celui-ci n'est pas honoré, la procédure de folle enchère et de remise en vente pourra être poursuivie ultérieurement. L'Huissier de Justice Officier Vendeur se réserve expressément le droit de ne délivrer les lots qu'après encaissement effectif du chèque crédité à son compte, d'empêcher ou d'arrêter tout commencement de démontage ou d'enlèvement avant régularisation. La vente est réputée nulle si le défaut de paiement aux conditions requises ci-dessus est constatée par l'Huissier de Justice Officier Vendeur au moment de la vente ou juste après celle-ci dans le délai de 48 heures. L'objet restant la propriété du vendeur qui ne pourra contester la nullité de l'adjudication.

Les acquéreurs devront prendre possession dès l'enchère du lot qui leur aura été attribué et devra l'enlever immédiatement.

En tout état de cause, l'officier vendeur dispose d'un droit de rétention sur tous les lots adjugés et dont le prix total (frais inclus) ne lui a pas été intégralement réglé. L'enlèvement des véhicules ne peut s'opérer qu'une fois le règlement effectué. **L'enlèvement doit intervenir au plus tard LE JOUR QUI SUIVRA LA VENTE.** Passé ce délai, des frais de gardiennage seront facturés par l'officier-Vendeur à l'adjudicataire. Le magasinage n'engage pas la responsabilité de l'officier Ministériel Vendeur à quelque titre que ce soit;

La vente étant faite aux risques et périls de l'adjudicataire, qui se chargera de procéder aux mises en conformités des matériels vendus aux réglementations en vigueur en la matière, et notamment le contrôle technique automobile le cas échéant. Afin d'enlever le véhicule, l'adjudicataire doit obligatoirement avoir souscrit préalablement une assurance automobile. A compter de la mise à disposition, l'adjudicataire est soumis à la réglementation applicable en matière de code de la route, de transport privé ou public, de réglementation du travail, en ce qui concerne les matériels qui doivent être mis en conformité, et à toutes les obligations légales liées à l'utilisation du véhicule ou matériel.

L'enlèvement doit se faire avec les précautions d'usage. l'officier vendeur ne pouvant en aucun cas et sous aucun prétexte être tenu responsable des dégâts et dommages de quelque nature causés, tant aux locaux qui doivent être remis en état sous la conduite de l'architecte propriétaire, qu'aux objets et ce, à l'occasion de l'enlèvement, du démontage ou du transport des lots adjugés. Si des sociétés sous traitantes interviennent, celles-ci doivent être assurées et immatriculées Les démontages n'interviendront qu'après purges des machines et chaudières réalisées par la société désignée par l'Huissier de Justice Officier Vendeur. Les sociétés intervenantes sur site devront justifiées de contrat de travail pour leurs salariés. Tout bien adjugé devra

N° Lot	J	N° Article	Description	Estim. Bas	Estim. Haut
--------	---	------------	-------------	------------	-------------

être enlevé par l'adjudicataire. Un dépôt de garantie pourra être exigé pour cette phase de démontage et enlèvement.

A défaut du paiement immédiat de l'enchère, le lot adjugé sera revendu sans désemparer sur folle enchère dans le mois suivant, et si le prix de la deuxième adjudication n'est pas au moins égal à celui du fol enchérisseur, ce dernier restera redevable de la différence constatée en moins, il ne saura prétendre à aucune indemnité si l'adjudication sur folle enchère est supérieure à sa première adjudication.

Dispositions communes aux livraisons dans l'Union Européenne et aux exportations hors de l'Union Européenne :

Le paragraphe suivant ne concerne que les biens annoncés " vendus avec TVA ". L'exportation ne peut se faire que lorsque la voiture est annoncée VENDUE AVEC ORIGINAL DE CARTE GRISE en cas de vente volontaire et certificat des caractéristiques en cas de vente judiciaire. Cette mention signifie qu'elle sera disponible et non qu'elle sera immédiatement remise. DES LA CARTE GRISE REMISE, l'exportation est obligatoire dans les 30 jours maximum tant pour l'union européenne que pour tous les autres pays ; passé ce délai, l'exportation ne peut plus faire l'objet du remboursement de la TVA.

Livraisons dans l'Union Européenne :

Obligation de donner immédiatement au moment de la vente son numéro de TVA intra-communautaire, avec justificatif de validité, qui doit figurer dès l'édition sur le bordereau faisant office de facture. Cette mesure est cependant insuffisante pour le remboursement de la TVA, l'acheteur devant justifier de l'exportation vers un autre état membre. Pas de remboursement possible si un de ces documents est manquant et toujours dans les limites du délai de UN MOIS. Le remboursement de TVA interviendra dans les 2 mois suivant la remise des justificatifs à l'Officier Vendeur seulement par chèque bancaire au nom de l'acquéreur.

Exportations hors de l'union européenne:

L'acquéreur non communautaire doit signaler, immédiatement après la vente, son intention d'exporter et dispose généralement d'un délai de 30 jours à compter de la vente adresser à l'Officier Vendeur l'exemplaire " 3 " du document " EX 1 " visé par les bureaux de douanes de sortie du territoire et d'entrée du bien. Il est obligatoire que ces documents " EX 1 " fassent apparaître l'Officier Vendeur comme expéditeur. Le remboursement de TVA interviendra dans les 2 mois suivant la remise des justificatifs à l'Officier Vendeur seulement par chèque bancaire au nom de l'acquéreur.

N° Lot	J	N° Article	Description	Estim. Bas	Estim. Haut
1	●	R1357-1	28263- Un lève plaques	40	
2	●	R1357-2	28264 - un échafaudage pliant un plateau	50	
3	●	R1357-3	28265 - Deux demi plancher Macc extensibles	60	

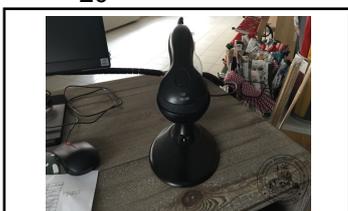
N° Lot	J	N° Article	Description	Estim. Bas	Estim. Haut
4	●	R1357-4	28266 - une ponceuse Bosch M 480 Net	30	
					
5	●	R1357-5	28267 - un laser Bosch GLL 3 80P	30	
					
6	●	R1357-6	28268 - Un outil multifonction gop 18-v-28	20	
					
7	●	R1357-7	28269 - une caméra endoscopique STANLEY INSPECTION CAMER stht0-77363	30	
					
8	●	R1357-8	28271 - un projecteur portable Bosch	20	
					
9	●	R1357-9	28272 - un aspirateur	30	
					
10	●	R1357-10	28273 - Une girafe à poncer Einhell	40	
					

N° Lot	J	N° Article	Description	Estim. Bas	Estim. Haut
11	●	R1357-11	28274 - une visseuse Bosch rechargeable	30	
12	●	R1357-12	28275 - Deux dérouleurs électriques	30	
13	●	R1357-13	28276 - lot de petit outillage	10	
14	●	R1357-14	28277 - un coupe carrelage	10	
15	●	R1357-15	28278 - lot de petit matériel usagé, radio	15	
16	●	R1358-1	28279 - lot global - Un bureau demi lune, un fauteuil steno et trois chaises visiteur et un fauteuil steno	100	
17	●	R1358-2	28279 - lot global - Un ordinateur avec onduleur	40	

N° Lot	J	N° Article	Description	Estim. Bas	Estim. Haut
18	●	R1358-3	28279 - lot global - Deux meubles étagères	40	
19	●	R1358-4	28279 - lot global - Un meuble classeur trois tiroirs avec contrepoids	40	
20	●	R1358-5	28279 - lot global - Une imprimante brother	15	
21	●	R1358-6	28279 - lot global - Un meuble casier et étagères 120 cm	40	
22	●	R1358-7	28279 - lot global - Un meuble bureau avec trois chaises visiteurs et un fauteuil direction	70	
23	●	R1358-8	28279 - lot global - Un meuble bas étagère 60 cm	30	
24	●	R1358-9	28279 - lot global - Présentoirs vitrine pour affiche immobilier	20	

N° Lot	J	N° Article	Description	Estim. Bas	Estim. Haut
25	●	R1351-2	28247 - 8 sèche-cheveux	160	
26	●	R1351-3	28248 - aspirateur balai	5	
27	●	R1351-4	28249 - bain de pieds	10	
28	●	R1351-5	28250 - 5 cadres Manga - dessins animés et un cadre félin	10	
29	●	R1351-6	28251 - Coussin de massage shiatsu -Silvercrest	5	
30	●	R1351-7	28252 - Home cinéma- Sound system et télécommande - 4 enceintes, 1 transmetteur IR, 1 enceinte basse,	70	
31	●	R1351-8	28253 - Lustre	10	

N° Lot	J	N° Article	Description	Estim. Bas	Estim. Haut
32	●	R1351-9	28254 - Console Sony PS4 2 manettes et 1 casque et 3 jeux	50	
33	●	R1351-10	28255 - Support TV Essentiel B TV 32/75	30	
34	●	R1351-11	28256 - Barre son avec caisson Home cinéma	25	
35	●	R1351-12	28257 - 1 lampadaire	10	
36	●	R1351-13	28258 - 2 statuettes lion	5	
37	●	R1352-1	28259 - Ecran plat 108 cm - LG - 42LN5400 s'allume sans image	25	
38	●	R1353-1	28260 - console de jeux et manette X BOX	40	

N° Lot	J	N° Article	Description	Estim. Bas	Estim. Haut
39	●	R1353-2	28261 - Ecran plat sony Bravia KDL	35	
					
40	●	R1353-3	28262 - Tablette Samsung Galaxy Tab A7 lite sans chargeur	35	
					
42	●	R1349-40	28280 - Deux commandes manuelles pour grue (vendus regroupés avec la grue Lot 43)	pm	pm
					
43	●	R1349-59	28280 - Une grue pliante de marque POTAIN TYPE 331 B, n° 62854, année 1988, DIN 15018 NF, n° de code S56111 65, n° de série 386. se trouvant 14 rue de l'artisanat à KRAUTERGERSTHEIM avec 5 plots bétons à Krautergerstheim et deux commandes manuelles pour grue (photos 42)	5000	
					
44	●	R1349-36	28244 - Cinq panneaux de signalisation routière	200	
					
45	●	R1349-67	28281 - une aiguille vibrante et un laser (incomplet)	50	
					
46	●	R1346-5	28232 - Douchette scan	20	
					

N° Lot	J	N° Article	Description	Estim. Bas	Estim. Haut
47	●	R1346-7	Enseigne lumineuse	300	
					
48	●	R1346-23	28233 - Imprimante de marque Brother	40	
					
49	●	R1346-46	28234 - Système d'alarme	450	
					
50	●	R1346-49	28237 - Un Switch	200	
					
51	●	R1355-1	28283 - Mobile Home de marque FLORIDA année 2002 situé à GERARDMER. Entièrement équipé. Dimensions 3,10 m X 9,30 m, hauteur 3,50 m. A venir chercher sur place. Photos et visite sur demande.	500	1000
					
52	●	R1356-1	28282 - Véhicule Immatriculé DT-770-BX , de Marque RENAULT , Modele KANGOO EXPRESS 1.5 DCI 90 , de couleur BLANC AVEC LOGO , de Genre CTTE , N° de Série VF1FW58C553298801 , Type FW58C5 , de cylindrée 1461 cm3, d'une puissance maximale de 66 Kw (90 CV), Puissance administrative 5 CV Fiscaux, Energie GO , ayant 172046 kms, Date de première Immatriculation 06/07/2015 , Sans Contrôle Technique, Avec certificat d'immatriculation; , Véhicule avec 1 clés, non roulant, problème probable sur boîte de vitesse	1000	1500
					